

Lutter contre la déforestation avec Rainforest Alliance



Mettre en œuvre le RDUE collectivement

Lutter contre la déforestation à travers notre programme de certification



- Interdiction de la déforestation après 2014
- Collecte des données de géolocalisation
- Evaluation du risque de déforestation des titulaires de certificat
- Respect des lois des pays de production intégré dans le standard
- Prohibition de la production sur des terres faisant l'objet de conflits ou de réclamations
- Système de traçabilité physique et digitale
- Alignement anticipé sur les exigences du RDUE en matière de collecte de données de géolocalisation pour les producteurs de cacao en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria et au Cameroun

Permettre aux titulaires de certificats de s'aligner avec le RDUE

Les titulaires de certificats pourront sélectionner des exigences librement choisies pour s'aligner avec le RDUE, incluant:

- La collection de l'ensemble des points et de polygones pour les unités de + 4ha
=> format de 6 chiffres décimaux minimum
- L'interdiction de la conversion mineure pour usage agricole après la date de référence du RDUE
- Le partage des données (géolocalisation + évaluation des risques) dans leur chaîne d'approvisionnement



Partage des données et traçabilité

Les acteurs des chaînes d'approvisionnement devront choisir l'Identité Préservée comme régime de traçabilité pour accéder aux données des titulaires de certificat

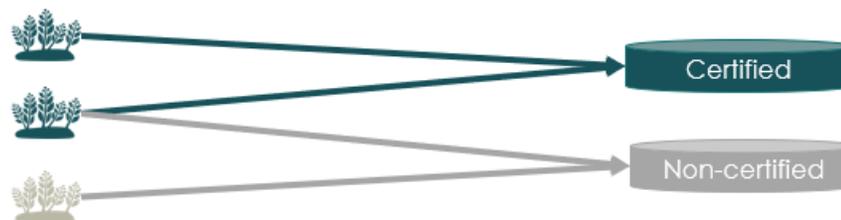
Identité préservée

Traceability back to the Certificate Holder



Ségrégation

Certificate Holder not identified

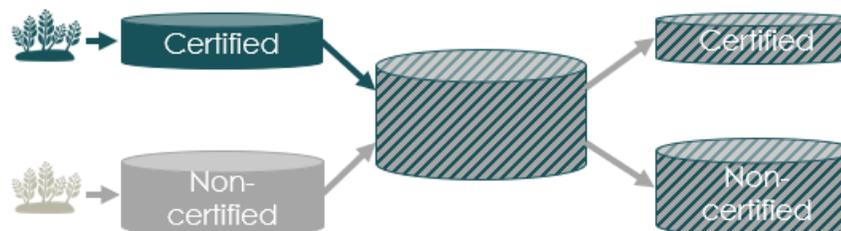


Bilan massique

Volume in

=

Volume out



Mettre en oeuvre le RDUE au-delà de la certification

1. Investir dans la traçabilité

2. Soutenir les producteurs:

- Priorité immédiate: faire en sorte que les producteurs disposent des données adéquates pour continuer à exporter vers l'UE
- Intégrer dans les prix et pratiques d'achats les besoins des producteurs pour produire de manière durable et légale
- Investir pour atténuer le risque de déforestation (art. 11 du RDUE) et prévenir le désengagement

